

ETUDES, CONSEILS, PRÊTS

ACCOMPAGNEMENT SUR LES PRÊTS



Les communes n'ont pas toujours l'ingénierie pour négocier les prêts. La FDE 62 a signé une convention avec la Banque Postale et le Crédit Agricole (en 2021) pour mettre en place des prêts à taux négociés et bonifiés par la FDE 62.

COMMENT INTERVIENT LA FDE 62 ?

La FDE 62 met à la disposition des collectivités des prêts à taux bonifiés pour compléter le financement des travaux qu'elle subventionne :

- SEVE
- Rénovation énergétique des bâtiments :
Systèmes de chauffage
- Passage Fuel / Gaz propane vers gaz naturel
- Passage Fuel/Gaz propane vers Electricité
- Installation de pompes à chaleur

Les objectifs

- Faciliter le financement des projets de maîtrise de l'énergie
- Permettre aux communes l'accès à des prêts négociés à des taux avantageux

L'intérêt de la collectivité

- L'accès à des prêts à taux zéro

Vos interlocuteurs

CONSEILLER EN ÉNERGIE SUR UN TERRITOIRE

- Communauté de Communes de la Terre des 2 caps, de Desvres Samer ; Communauté d'Agglomération du Boulonnais

REMI NORMAND

06 71 59 13 09 / remi.normand@fde62.fr



Les prêts à taux bonifiés

Les travaux subventionnés par la FDE 62 sont éligibles à la bonification du taux d'intérêt par la FDE 62.

- Montant minimum : 15 000 €
- Montant maximum : 500 000 €
- Frais de dossier fixés forfaitairement : 200 €*

Durée d'amortissement	Banque	Bonification de la FDE	Taux résiduel pour la collectivité
5 ans	0,59 %	0,59 %	0 %
7 ans	0,75 %	0,75 %	0 %
10 ans	0,90 %	0,90 %	0 %
15 ans**	1,09 %	1,09 %	0 %

La **bonification** est applicable quelle que soit la banque retenue par la collectivité

* Pour les dossiers inférieur ou égal à 100.000 € et 0,20 % du montant emprunté pour les dossiers supérieurs à 100 000 €

** Uniquement pour les extensions de gaz naturel.

En 2021, la FDE 62 a conventionné avec la Banque Postale et le Crédit Agricole.



- Communauté de Communes **du Pays de Lumbres**
GUILLAUME DUBIEZ
06 86 80 38 67 / guillaume.dubiez@fde62.fr
- Communauté d'Agglomération
du **Pays de Saint Omer**
GUILLAUME DUBIEZ
06 86 80 38 67 / guillaume.dubiez@fde62.fr
et **ANTOINE BREGEAUD**
06 86 80 32 83 / antoine.bregeaud@fde62.fr
- Communauté de Communes **du Ternois**
CAMILLE ROY
07 86 15 94 27 / camille.roy@fde62.fr
- Communauté de Communes des **Campagnes de l'Artois**
ARNAUD QUESNOY
06 80 83 19 20 / arnaud.quesnoy@fde62.fr
- Communauté de Communes des **7 Vallées**
GUILLAUME ANSART
06 71 92 55 38 / guillaume.ansart@fde62.fr

AUTRES COMMUNES :

THIBAUT DEJAIGHER

Ligne directe 03 21 51 80 36 Portable 06 30 92 75 28
thibaut.dejaigher@fde62.fr

KARIM GLANIOS

ligne directe 03 21 71 72 02 Portable 06 45 01 44 02
karim.glanios@fde62.fr